

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du lundi 18 mars 2024

N° CM18032024-22  
NB/CPG

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit du mois de mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Pouzauges, dûment convoqué par Madame le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Michelle DEVANNE, Maire.

**Date de convocation : 1<sup>er</sup> mars 2024**

**Nombre de Conseillers : 29**

**Nombre de votants : 28**

**Présents :** Mme M. DEVANNE, M JC MARCHAND, Mme L. AVOINE, M A. GUILLOTEAU, Mme MN FRADIN, M C. PELLETIER, Mme N. FIORI, M N. GODET, Mme P. DEBELLOIR-POUPIN, Mme MB VINCENT, Mme L. BRISSEAU-JAUZELON, M F. RABAUD, Mme E. BILLEAUD, Mme I. BROSSET, Mme A. RABILLER, M J. LANDA, Mme E. RABILIER, Mme L. VILLATEAU, M D. HERAUD, M D. DOLÉ, M J. BALLAY, Mme S. BÉNÉTEAU, formant la majorité des membres en exercice.

**Excusés :**

Mme M. LERAY

M N. RIPAUT

Mme LORIEAU NUÑEZ

M JM BEAUFFRETON

Mme M. RANGEARD

M M. PRAUD

M P. BOUSSEAU

Procuration à

"

"

"

"

"

Mme L. AVOINE

M P. BOUSSEAU

Mme I. BROSSET

Mme S. BÉNÉTEAU

M D. DOLÉ

M J. BALLAY

**Secrétaire :** M P. BOUSSEAU

---

#### **OBJET : CONVENTION D'HABILITATION INFORMATIQUE POUR LE SITE « monenfant.fr » DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES**

VU l'article L 2221-2 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant aux Communes d'exploiter directement des services d'intérêt public à caractère administratif pour lesquels un statut d'établissement public spécifique n'est pas imposé ;

CONSIDERANT que pour accompagner et informer les familles tout au long de leur vie de parents (petite enfance, enfance et adolescence), la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF) a créé le site "www.monenfant.fr" qui vise notamment à faciliter les recherches des familles en matière d'accueil d'enfants en leur permettant de disposer d'une information personnalisée sur les différentes offres existantes, et notamment les structures d'accueil financées par les Caisses d'Allocations Familiales ;

CONSIDERANT que l'Espace Jeunes de Pouzauges, en tant que structure communale d'accueil de loisirs adolescents (ALSH-Accueil de Loisirs Sans Hébergement) est référencé sur le site « monenfant.fr » ;

CONSIDERANT qu'il est prévu d'enrichir et de mettre à jour au besoin les données relatives à l'Espace Jeunes figurant sur ledit site : fonctionnement de la structure, horaires d'ouverture, programmes d'activités proposés, tarifs ;

CONSIDERANT que, pour ce faire, un Espace professionnel (Extranet) est mis à disposition des partenaires autorisés à renseigner ces informations et que la CNAF est responsable de ce traitement au sens de l'article 4.7 du RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) ;

CONSIDERANT que la signature d'une convention d'habilitation informatique est nécessaire entre la CAF et la Commune pour le renseignement des informations sur l'Espace Jeunes et pour formaliser les modalités de diffusion des données ;

Envoyé en préfecture le 20/03/2024

Reçu en préfecture le 20/03/2024

Publié le

ID : 085-218501823-20240318-CM18032024\_22-DE



LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des votants :

AUTORISE Madame le Maire à signer, avec la Caisse d'Allocations Familiales, la convention d'habilitation informatique "structures" concernant la mise en ligne sur le site "monenfant.fr" de données relatives à l'Espace Jeunes de la Commune.

*Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Ont signé au Registre, tous les Membres présents*

**Pascal BOUSSEAU**  
Secrétaire de séance

**Michelle DEVANNE**  
Maire